



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
Bureau de la coordination interministérielle**

Basse-Terre, le

**28 JUIN 2022**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

**déclaration de projet, et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme  
de la ville de Basse-Terre, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension  
du palais de justice de Basse-Terre  
porté par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)**

Par arrêté SG/BCI du 28/06/22 une enquête publique conjointe sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours consécutifs, est prescrite **du lundi 25 juillet 2022 au jeudi 25 août 2022 inclus**.

L'enquête publique conjointe porte sur la déclaration de projet, et sur la demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Basse-Terre dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du palais de justice de Basse-Terre.

Le commissaire enquêteur est monsieur Roger ANNICETTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique conjointe est consultable : à la mairie de Basse-Terre, à la préfecture de la région Guadeloupe, et sur le site internet des services de l'Etat (<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Consultations>)

Le public pourra consigner ses observations et propositions, à la mairie de Basse-Terre, directement sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Basse-Terre.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Basse-Terre.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent parvenir au plus tard le jeudi 25 août 2022, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour lui apporter les informations nécessaires sur le projet et recevoir ses observations écrites ou orales à la mairie de Basse-Terre, **de 9 heures à 12 heures, lundi 25 juillet 2022, mardi 2 août 2022, jeudi 18 août 2022, et jeudi 25 août 2022.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Basse-Terre, à la préfecture de la région Guadeloupe et sur le site internet des services de l'Etat, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est monsieur Antoine COURTIN – téléphone : 0590 54 02 77 / mob. 06 96 80 58 62 – adresse électronique : [antoine.courtin@apij-justice.fr](mailto:antoine.courtin@apij-justice.fr)

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Maurice TUBUL